



# CLUB PHILATELIQUE DE WAVRE

Bulletin Périodique - 3ème année - N° 60

27/II/72

Editeur responsable : J. HOEYENBRUGGE, 290, chée de Louvain, 1300 Wavre.

## Assemblée Générale Statutaire

L'assemblée générale statutaire pour 1972 aura lieu le lundi 4 décembre à 20 H au local habituel " Café de la Paix ", place A. Bosch à Wavre.

### 1) Election du comité

Lors d'une réunion de comité, il a été décidé de réduire celui-ci à 5 membres, et ce, suite au décès de M. Peeters, qui était vice-président, ainsi qu'à la demande de M. R. Tombeur, qui était commissaire, et qui a demandé à être déchargé de son mandat. Nous tenons à remercier très chaleureusement M. R. Tombeur pour le travail qu'il a bien voulu accomplir durant de nombreuses années au sein du comité. M. Joseph Viroux, qui était commissaire, a bien voulu accepter la vice-présidence du club. Trois membres sortants sont eux rééligibles : MM. J. Van Impe, président; G. Otten, secrétaire et J. Hoeyenbrugge, commissaire et surtout éditeur responsable du bulletin périodique du club. Les candidatures éventuelles pour ces trois postes peuvent être envoyées ou renises chez M. G. Otten, rue Haute, 24, Wavre ou lui renises au plus tard le jour de l'assemblée générale à 20 H.

### 2) Inscriptions aux nouveautés

Comme les années précédentes, un acompte de 200 F est demandé par pays et parsérie. Il y a toutefois deux dérogations à cette règle : on demande 300 F pour la France et 40 F pour la principauté de Monaco. Les inscriptions pour ce service seront défini-

.../...

nitivement clôturées lors de la dernière réunion de décembre, soit le jeudi 21 décembre. Les montants précités doivent être versés intégralement au plus tard à la date ci-avant; les membres voudront bien aussi rappeler les séries désirées.

III) Abonnement au " Monde des Philatélistes "

Il sera également possible de s'abonner à cette revue d'un très grand intérêt philatélique. L'abonnement est fixé à 190 F pour un an. Ce montant peut être versé au CCP n° 7950.64 de M. P. Jottard, Wavre ou donné de la main à la main le 4 ou le 21 décembre ( dernière limite ).

IV) Cotisation

Celle-ci reste fixée à 75 F ( 50 F pour les moins de 25 ans. ) Les membres ayant réglé leur cotisation en septembre, octobre ou novembre sont en règle pour 1973. Les cotisations seront reçues lors de l'assemblée générale. Elles peuvent également être versées au CCP II.48 de la Banque Dé Dienne & Cie à Wavre pour le compte n° CD 2229 " Cotisations - Club Philatélique de Wavre " .

V) Tombola gratuite

VI) Tombola payante

Voici les lots de cette tombola:

Belgique	Van der Wayden	BF 28	xx		
			(timbres xxx)	Cote :	1.600 F
"	Stoclet	I337/39	xxx	"	50 F
"	Exp. Antarct.	I391/94	xxx	"	65 F
Burundi	Indépendance	26/34	xxx	"	240 F
France	Pers. Etrangers	I092/97	xxx	"	175 F
"	Célébrités	II03/I3	xxx	"	175 F
Luxembourg	Mariage	465/70	xxx	"	300 F
Luxembourg	Caritas	654/59	xxx	"	75 F
Saint Marin	Garibaldi	437/43	xxx	"	135 F
Suisse	Patria	693/97	xxx	"	115 F
Yougoslavie	Sports	914/21	xxx	"	175 F

VII) Réalisations inter-membres ( voir pages 3 et 4 )

Cordiale invitation à tous .

Le Comité.

Lots Nos	Pays	Timbres Nos	Etat	Cote	Départ	Adjugés à
1	Belgique	BF 35	xxx	40	20	
2		BF 38	xxx	60	30	
3		I322/26	xxx	50	25	
4		I344/48	xxx	90	45	
5		I354/58	xxx	60	30	
6		I368/7I	xxx	113	59	
7		BF 43	xxx	60	30	
8	Belgique	I29/3I	xxx	200	90	
9		I32/34 (à vérifier)	xx	750	150	
10		I37	xxx	90	40	
11		237/39 (239 xx)	xxx	220	95	
12		240/44	xxx	200	95	
13		253 -Feuillet de IO	xxx	I200	575	
14		299/300	xx	50	17	
15		305/07 -voir 306	xx	440	160	
16		384	xx	3	3	
17		429/35	xxx	650	315	
18		BF 5	xxx	675	330	
19		BF 6	xxx	650	315	
20		458/65	xxx	250	120	
21		481/83	xxx	180	85	
22		547/55	xxx	160	75	
23		547A/555A	xxx	155	70	
24		BF 2I, numéroté	xxx	100	50	
25		BF I7	xxx	135	65	
26		582B(avec surcharge ordinaire 300)				
27		surcharge renversée	xxx		500	
28		613/14	xxx	30	35	
29		623/24	xxx	150	75	
30		701/09	xxx	110	50	
31		743/47	xxx	400	190	
32		748	xxx	15	6	
33		761/72	xxx	350	410	
34		773/76	xxx	575	275	
35		777/80	xxx	525	250	
36		781/84	xxx	325	155	
37		880/91	xxx	3800	1850	
38		924/26	xxx	130	85	
39		938/40	xxx	520	250	
40		941/42	xxx	32	15	
41		961/63	xxx	200	95	
42		964/66	xxx	130	60	
43		987/89	xxx	320	150	
44		991/93	xxx	200	95	
45		1008/1010	xxx	60	20	
		1011	xxx	15	7	

Lots Nos	Pays	Timbres Nos	Etat	Cote	Départ	Adjugés à	
46	Belgique	I012	xxx	18	8		
47		I013/13	xxx	200	90		
48		I019 et I024	xxx	42	20		
49		I020/21	xxx	25	10		
50		I022/23	xxx	50	22		
51		I025/26	xxx	50	23		
52		I026 A /I029	xxx	73	30		
53		I030/31	xxx	515	250		
54		I046	xxx	12	5		
55		I047/52	xxx	130	60		
56		I063 et I089	xxx	14	5		
57		I064/65+idem0.I.T.	xxx	44	20		
58		I076/81	xxx	375	180		
59		I082/88	xxx	260	125		
60		I090/92	xxx	120	55		
61		I096/1101	xxx	275	130		
62		1103 et 1111/12	xxx	35	15		
63		1109/1110	xxx	40	18		
64		BF 32	xxx	550	200		
65		1153/58	xxx	230	110		
66		1176/81	xxx	240	110		
67		1182/87	xxx	135	85		
68		1188/90	xxx	85	40		
69		I205/11	xxx	150	70		
70		I484/35c-les 2 carn.	xxx	450	210		
71		PA 12/13	xxx	90	40		
72		PA 14	xxx	18	8		
73		PA 30/35	xxx	125	60		
74		Belgique	62	xxx	400	200	
75			63	xxx	750	300	
76			291 D	0	600	300	
77			292 A	0	240	120	
78		Luxembourg	674A/689A	xxx	160	75	
79			45	0	5	25	
80			356/59	xxx	4,50	20	
81	360/66		xxx	2,50	12		
82	367/71		xxx	10	50		
83	384/87		xxx	5	20		
84	388/91		xxx	6	30		
85	406/89		xxx	45	200		
86	410/13		xxx	35	150		
87	425/28		xxx	40	175		
88	BF 4		xxx	7	30		
89	BF 6		xxx	16	50		
90	Pays-Bas	6	0	125	500		

## Service " Circulations "

Il est rappelé aux membres de ce service de ne pas oublier lors de la transmission des carnets au membre suivant, la carte signalant cette transmission; cette carte doit être envoyée par même courrier.

Il est recommandé à tous de conserver les carnets le minimum de temps possible. Moins vous conserverez les carnets, plus vite iront les circulations et plus vous en recevrez.

Nous allons faire refaire des cachets avec N° d'identification. Toutefois, désormais ces cachets devront être payés 40 F ( prix de revient). Ces 40 F seront rendus aux membres lorsqu'ils restitueront le cachet. Cette disposition a dû être prise car trop de cachets ont été égarés lorsqu'ils étaient distribués gratuitement.

Des carnets à choix vierges peuvent être obtenus auprès de M. G. Ottén, lors des réunions du club ou en tous temps chez lui rue Haute, 24, à Wavre, au prix de 3 F pièce.

## Bulletin Périodique

Le Bulletin Périodique du Club Philatélique de Wavre est envoyé, deux fois par mois, à tous les membres en règle de cotisation.

Comment participer à la rédaction de celui-ci ?

- en envoyant ou en remettant au secrétaire ou au rédacteur, les listes de lots pour les réalisations futures;
- en fournissant au rédacteur des articles se rapportant aux diverses émissions de timbres, à des études, à des trouvailles, à des expositions, etc, etc...
- en apportant vos suggestions, vos préférences sur tel ou tel genre d'articles ...